

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2008

OBJET

de la Délibération

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS
DU CONSEIL
MUNICIPAL A
PONTIVY
COMMUNAUTE**

Date de convocation du Conseil Municipal

3 avril 2008

Date d'affichage : 3 avril 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mme GREZE, Mme OLIVIERO, Mme LE PAVEC, M. LE BOTLAN, M. LE BELLER, M. GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, Mme RAMEL-FLAGEUL (arrivée à 19h20), M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, Mme LE DOARE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à Mme OLIVIERO
M. JARNO à Mme GOUTTEQUILLET

Absents

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A PONTIVY COMMUNAUTE

Rapport de Monsieur LE MAIRE

En application de l'article 4 des statuts de Pontivy communauté, les membres du conseil communautaire sont élus parmi les conseillers municipaux, par les conseils municipaux, chaque commune bénéficiant d'autant de délégués suppléants que de titulaires, les suppléants ne siégeant qu'en l'absence de ces derniers et avec voix délibérative.
Les suppléants pourront être membres des commissions.

Le conseil communautaire compte 65 membres dont 10 représentant la ville de Pontivy.

L'article L. 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose expressément que l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Il y a lieu de procéder à autant de scrutins qu'il y a de sièges à pourvoir.

SONT ÉLUS :

10 MEMBRES TITULAIRES :

- **JEAN-PIERRE LE ROCH PAR 32 VOIX « POUR »(32 VOTANTS)**
- **HENRI LE DORZE PAR 32 VOIX « POUR »(32 VOTANTS)**
- **ELISABETH PÉDRONO PAR 33 VOIX « POUR »**
- **BERNARD BAUCHER PAR 33 VOIX « POUR »**
- **PIERRE GIRALDON PAR 33 VOIX « POUR »**
- **MARYVONNE OLIVIERO PAR 33 VOIX « POUR »**
- **JEAN-PAUL JARNO PAR 33 VOIX « POUR »**
- **JOËL LE BOTLAN PAR 32 VOIX « POUR » ET 1 BULLETIN BLANC**
- **FRANÇOISE RAMEL-FLAGEUL PAR 33 VOIX « POUR »**
- **CHRISTINE LE STRAT PAR 33 VOIX « POUR »**

10 MEMBRES SUPPLÉANTS :

- **YOVENN BONHORE PAR 33 VOIX « POUR »**
- **LOÏC BURBAN PAR 33 VOIX « POUR »**
- **FLORENCE DONATO-LEHUEDE PAR 33 VOIX « POUR »**
- **ANNE-MARIE GRÈZE PAR 33 VOIX « POUR »**
- **CLAUDE LE BARON PAR 33 VOIX « POUR »**
- **JEAN-LUC LE BELLER PAR 33 VOIX « POUR »**
- **LAËTITIA LE DOARÉ PAR 33 VOIX « POUR »**
- **SYLVIANE LE PAVEC PAR 33 VOIX « POUR »**
- **ANNIE PESSEL PAR 33 VOIX « POUR »**
- **YVON PERESSE PAR 33 VOIX « POUR »**

Fait à PONTIVY, le 10 avril 2008
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Jean-Pierre LE ROCH